



VOIE PROFESSIONNELLE

CAP

2^{DE}

1^{RE}

T^{LE}

Prévention santé environnement

ENSEIGNEMENT

COMMUN

DOCUMENT D'ACCOMPAGNEMENT POUR L'ÉVALUATION CERTIFICATIVE PAR COMPÉTENCES EN PSE

Note d'intention : accompagner les professeurs dans la mise en œuvre de l'évaluation par compétences dans le cadre de l'épreuve écrite ponctuelle du baccalauréat professionnel.

Il est nécessaire de distinguer l'évaluation par compétences au cours de la formation qui mesure l'acquisition progressive des compétences de l'élève, de celle de la certification. Cette dernière permet de déterminer un profil et d'évaluer le niveau global atteint par le candidat en fin de parcours (arrêté du 17 juin 2020 publié au BO n°30 du 23 juillet 2020).

Principes de l'évaluation par compétences

Pour rappel, les six compétences du programme de PSE en baccalauréat professionnel (BO spécial n° 5 du 11 avril 2019 et BO spécial N°1 du 6 février 2020) sont développées dès la classe de seconde et investies tout au long du parcours de formation de l'élève selon une approche spiralaire :

- C1 - Traiter l'information ;
- C2 - Appliquer une démarche d'analyse dans une situation donnée ;
- C3 - Expliquer un phénomène physiologique, un enjeu environnemental, une disposition réglementaire, en lien avec la démarche de prévention ;
- C4 - Proposer une solution pour résoudre un problème ;
- C5 - Argumenter un choix ;
- C6 - Communiquer à l'écrit et à l'oral avec une syntaxe claire et un vocabulaire adapté.

À la fin de la première puis de terminale, le professeur effectue un positionnement en renseignant le livret scolaire du lycée (LSL) selon quatre niveaux de maîtrise (non maîtrisée, insuffisamment maîtrisée, maîtrisée, bien maîtrisée).

L'épreuve certificative permet d'apprécier le niveau final de maîtrise des compétences du programme atteint par le candidat au travers des thématiques concernant la santé, l'environnement et le milieu professionnel :

- les compétences C2, C3, C4 et C5 du programme sont évaluées de façon équilibrée tout au long du sujet;
- la compétence C1 (traiter l'information) s'intègre pleinement dans l'évaluation des compétences C2, C3, C4 et C5 et ne fait pas l'objet d'une évaluation distincte;
- la compétence C6 (communiquer à l'écrit avec une syntaxe claire et un vocabulaire adapté), à caractère transversal, est mobilisée et évaluée de façon globale. Elle fait l'objet de l'attribution de points.

Explicitation de la grille nationale d'évaluation (fiche individuelle d'évaluation)

Le BOEN n°28 du 15 juillet 2021 présente la grille d'évaluation certificative de la PSE en baccalauréat professionnel.

Deux exemples de sujets zéro actualisés et leurs grilles d'évaluation comprenant les éléments de réponses sont disponibles sur [eduscol](https://eduscol.education.fr/).

Seule une version papier de la grille (ou fiche individuelle d'évaluation) est à renseigner. Ne pas fournir une grille numérisée permet d'avoir un regard et une réflexion avisés sur l'ensemble de la copie pour positionner le candidat et déterminer son profil.

La grille présente les éléments de correction correspondant au sujet pour le niveau de maîtrise M : maîtrisé. Les autres niveaux de maîtrise, A : acceptable et I : insuffisant, pourront être discutés en réunion d'entente.

Afin de respecter le principe fondamental : « la note doit être issue de l'évaluation des compétences et non l'inverse », l'évaluateur effectue une lecture verticale du profil de maîtrise du candidat pour chaque compétence. La note déterminée par l'évaluateur ne doit pas être la résultante mathématique chiffrée de la position des croix, mais tient compte de l'impression d'ensemble de l'évaluateur sur la compétence. Cette note subjective s'appuie sur des critères objectifs et l'évaluateur s'engage dans son évaluation. Chaque compétence sera évaluée en point(s) entier(s).

Le total des points attribués à chaque compétence donne lieu à une note sur 20 points à reporter sur la copie.

Ainsi, chaque évaluateur évalue l'ensemble de la copie du candidat en s'appuyant sur la grille et du profil de chaque candidat.

Remarque : s'agissant de l'évaluation d'un niveau de maîtrise final des compétences, le positionnement du candidat s'effectue selon les niveaux progressifs suivants :

- Insuffisant (I);
- Acceptable (A);
- Maîtrisée (M);

Le niveau non traité (NT) prend également en compte les réponses totalement erronées, et donc ne peut donner lieu à une évaluation différenciée/graduée.

Il est à signaler que certaines questions ne permettent pas une évaluation selon les trois niveaux. Dans ce cas, le niveau de maîtrise n'est pas pris en compte et apparaît alors grisé sur la grille.